

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

Nº 39

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N° 25) — Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act

M^{me} la ministre CROTHERS

(N° 30) — Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 31) — Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act

M^{me} STEFANSON

(N° 208) — Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT

M^{me} MITCHELSON

M. CULLEN

M. SCHULER

M. GRAYDON

M. PEDERSEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(69 h 43 min)

(Assemblée — Conseil exécutif)

(salle 255 — Finances)

(salle 254 — Logement et Développement communautaire)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

 $(N^{\circ} 70)$ — Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act (amendement [1] — M. SCHULER)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre ALLUM

 $(N^{\circ}\,2)$ — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 3) — Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act
(M. BRIESE)

Motion de M. le ministre MACKINTOSH

(N° 5) — Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)

(M. EWASKO)

Motion de M. le ministre ALLUM

(N° 7) — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N° 8) — Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act (M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* CROTHERS

(N° 11) — Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)

(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 4) — Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act

M. le ministre CALDWELL

(N° 10) — Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 12) — Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux (espèces aquatiques envahissantes)/The Water Protection Amendment Act (Aquatic Invasive Species)

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 13) — Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 14) — Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 15) — Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 17) — Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CHIEF

(N° 18) — Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act (Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 19) — Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 20) — Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 21) — Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act

M. le ministre ALLUM

(N° 22) — Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act (Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 23) — Loi modifiant la Loi sur la boxe/The Boxing Amendment Act

M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N° 24) — Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N° 26) — Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 27) — Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 28) — Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N° 29) — Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à demander que le vérificateur général effectue un audit complet du projet de construction Investors Group Field.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le ministre KOSTYSHYN

(N° 32) — Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act

M. PEDERSEN

(N° 211) — Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur la saisie-arrêt/The Family Maintenance Amendment and Garnishment Amendment Act

5

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. Briese — Reconnaissance du principe de Jordan

8. Attendu:

qu'au Canada, il existe un manque de clarté en matière de compétence entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux à savoir quel ordre de gouvernement est responsable du financement des soins médicaux essentiels devant être fournis aux enfants des Premières Nations:

que l'article 3 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant stipule que « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »;

que tous les enfants au Manitoba méritent, malgré les conflits de compétence, que leur santé soit protégée sans devoir sacrifier ce droit fondamental;

que le 5 décembre 2007, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité le principe de Jordan, nommé en l'honneur de Jordan River Anderson, originaire de la Nation crie de Norway House, qui a passé sa courte vie à lutter contre le syndrome de Carey-Fineman-Ziter;

que le principe de Jordan énonce qu'il doit être donné priorité aux droits de l'enfant dans le cadre de la fourniture des soins de santé et des services sociaux:

que le principe de Jordan n'a pas encore été officiellement reconnu par l'Assemblée législative du Manitoba, bien que les enfants des Premières Nations continuent d'être victimes de conflits de compétence,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à appuyer officiellement le principe de Jordan et sa mise en œuvre afin de fournir les soins nécessaires à tous les enfants de la province tout en appuyant la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité des affaires législatives se réunira le lundi 1^{er} juin 2015, à 12 h 15, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner la procédure de dotation pour le poste de vérificateur général.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le 3 juin 2015, à 18 h, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

6